



Ref : CA2016/16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RESULTAT EXCÉDENTAIRE 2015 DE 9 182,58 €  
DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 février 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **arrête le montant du résultat 2015 de l'Université Bordeaux Montaigne – budget annexe du CFA: excédent de 9 182,58 €.**

➔ **approuve son affectation au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2016.*

Nombre de membres présents	<b>11</b>
Nombre de membres représentés	<b>5</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>16</b>
Nombre de votes pour	<b>16</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 23/03/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 22/03/2016